

CAP SUR LA RÉSILIENCE

décembre 2025 # 6

Le SIAHVV poursuit la série de huit articles issus de sa conférence scientifique du 27 mai dernier à Saint-Rémy-lès-Chevrenue, pour éclairer sur les enjeux liés aux inondations. Cet article est consacré aux outils réglementaires à disposition des collectivités pour faire face au risque inondation.

La première table ronde de la conférence du 27 mai dernier a réuni plusieurs experts, qui ont souligné le lien entre changement climatique, phénomènes extrêmes et urbanisation inadaptée. La seconde, centrée sur les actions pour le territoire de l'Yvette, a permis aux acteurs locaux d'insister sur l'importance d'une préparation collective. Etat, collectivités, institutions ... les acteurs disposent d'**outils réglementaires pour faire face au risque inondation**, et adapter l'urbanisme en conséquence.



“L'adaptation de nos villes est devenue une exigence vitale”.

Michel Barret, Président du SIAHVV

URBANISME ET INONDATION : DES OUTILS POUR MIEUX CONSTRUIRE FACE AU RISQUE

En France, les inondations représentent le **premier risque naturel** en termes de dommages matériels. Face à cette menace, l'État et les collectivités disposent de **plusieurs outils réglementaires** destinés à limiter l'exposition des populations et à mieux encadrer l'aménagement du territoire.

Ces dispositifs permettent de **concilier développement urbain et sécurité**, en intégrant le risque inondation dès la phase de planification : où peut-on construire ? Quelles précautions faut-il prendre ? Quels aménagements sont interdits ou autorisés sous conditions ?



Parmi ces dispositifs, le **Plan de Prévention du Risque Inondation** (PPRI) tient une place centrale. Le PPRI sert à identifier les **zones inondables** et à **réglementer l'urbanisme** pour protéger les personnes, les biens et limiter les dégâts en cas d'inondation. Il est élaboré par l'État (préfet) et devient un document opposable aux tiers une fois approuvé.

Mais dans certaines zones, comme la partie yvelinoise de l'Yvette et l'ensemble de ses affluents, ce document n'est pas encore en place. En attendant son approbation, c'est le **Porté à Connaissance** (PAC) qui peut faire office de référence.

“Le PAC n'est pas un simple document technique. C'est une boussole en période d'incertitude”. Nicolas Ventre, sous-préfet de Rambouillet

LE PAC : UN OUTIL POUR ANTICIPER ET AGIR DÈS MAINTENANT

Basé sur les connaissances hydrauliques disponibles – études de crue, hauteurs d'eau observées, retours d'expérience – le PAC oriente l'instruction des permis de construire, la planification communale et la prévention du risque.

Éric Daniel-Lacombe, architecte-urbaniste, insiste : « Ce qui compte, ce n'est pas d'attendre un cadre parfait, mais de faire au mieux avec ce que nous savons. C'est tout l'intérêt du 'Porté à connaissance' ».

Bien utilisé, le PAC permet aux élus d'anticiper, et d'éviter des choix irréversibles dans des zones vulnérables. Comme l'a conclu le Sous-préfet : « Même sans PPRI, grâce au PAC, des actions responsables sont possibles dès maintenant. »

Plutôt que d'attendre la finalisation du PPRI – prévue au mieux dans plusieurs années – c'est maintenant qu'il faut agir avec bon sens, responsabilité, et lucidité. Le PAC n'est pas la fin du chemin. Mais il peut – et doit – en être le point de départ.



LE SIAHVF : UN ACTEUR DE TERRAIN MOBILISÉ

Des actions concrètes et pluridisciplinaires

En parallèle, le SIAHVF mène plusieurs actions concrètes pour mieux anticiper les crues et réduire les impacts des inondations :

- Recensement des terrains publics ou privés pouvant accueillir des zones de ralentissement de crue, intégré à une analyse multicritère, pour mettre à jour le programme pluriannuel du SIAHVF sur 10 ans ;
- Assistance technique aux collectivités pour analyser les demandes d'urbanisme et les documents de planification en cours ;
- Accompagnement des particuliers en zone inondable, via des diagnostics de vulnérabilité 100 % pris en charge par le SIAHVF ;
- Élaboration de cartes d'inondabilité, selon différents scénarios de crue, mises à disposition des communes comme outils d'aide à la décision en période de crise ;
- Actions de sensibilisation : pose de macarons en zone inondable, publications pédagogiques sur le site internet du SIAHVF, etc.



Prochain article à paraître : Prévention, inondation et urbanisme, une nouvelle grammaire du territoire